



ᑲᑎᑕᑦ ᑩᑕᑎᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuuaq, le 12 avril 2024

Hélène Labbé

Directrice

Direction de la coordination et des orientations stratégiques

Secteur des forêts

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-203

Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet: Réponse à la consultation autochtone de la Table de réflexion sur l'avenir de la forêt**

Madame la Directrice,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) est le forum officiel des gouvernements responsables du Nunavik en ce qui concerne leur participation à l'élaboration des lois et des règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social prévu au chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ).

En réponse à la présentation du Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) du 28 février 2024, vous trouverez ci-dessous les commentaires du CCEK sur les principaux enjeux identifiés concernant l'avenir de la forêt au Québec. Plusieurs des informations présentées reprennent des commentaires ou des recommandations qui vous avaient été formulés dans le cadre de la consultation sur la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques de 2021<sup>1</sup>, de celle sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier 2017<sup>2</sup>, de la consultation de 2011<sup>3</sup> sur l'aménagement durable des forêts ou lors de la commission d'étude sur la gestion de la forêt publique de 2004<sup>4</sup>. Comme les commentaires formulés à l'époque sont toujours d'actualité, nous croyons pertinent de vous les partager.

---

<sup>1</sup> [Lettre CCEK Consultation-sur-le-projet-de-Strategie-d'adaptation-de-la-gestion-et-de-l'aménagement-des-forets-aux-changements-climatiques.pdf \(keac-ccek.org\)](#)

<sup>2</sup> [Lettre -CCEK -Projet-de-politique-de-consultation-sur-les-orientations-en-matière-d'aménagement-durable-des-forets-et-de-gestion-du-milieu-forestier-du-MFFP.pdf \(keac-ccek.org\)](#)

<sup>3</sup> [\(Microsoft Word - Avis du CCEK sur l'ame\314\201nagement durable des fore\314\202ts.doc\) \(keac-ccek.org\)](#)

<sup>4</sup> [Microsoft Word - Avis foret.doc \(keac-ccek.org\)](#)

Secrétariat du CCEK

C. P. 930, Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

Tél. : 819-964-2961, poste. 2287

Courriel : bpatenaude@krg.ca

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, le Forestier en chef du Québec publiait une lettre<sup>5</sup> concernant le besoin d'avoir une réflexion sur l'aménagement forestier au Québec dans le contexte des changements climatiques. Dans cette lettre, il reconnaît que les modifications à la forêt causées par les changements climatiques auront des « impacts considérables sur les habitats fauniques, les activités en milieu forestier et sur les communautés [...] dont les conséquences environnementales, économiques et sociales entraîneront des répercussions sur plusieurs années ».

Au Nunavik, bien que la forêt soit située au-dessus de la ligne des forêts attribuables, celle-ci n'en demeure pas moins un élément important du paysage naturel et social des Inuits, Naskapis et Cris. La toundra forestière, qui est considérée comme faisant partie du territoire forestier du domaine de l'État par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, couvre près du tiers de la superficie du Nunavik, et l'utilisation des ressources ligneuses s'étend jusqu'aux villages les plus nordiques. Les îlots forestiers sont importants pour la construction de camps, pour la chasse et le piégeage, pour l'utilisation des produits forestiers non ligneux et comme habitats pour les espèces fauniques. Une étude en collaboration avec l'Institut Avataq a documenté de multiples utilisations traditionnelles des ressources en bois au Nunavik, comme la construction des embarcations, de traîneaux, de huttes ou de caches pour la nourriture, pour faire des feux, ainsi que pour fabriquer des matelas de branches, des outils, des trappes, des tentes, des objets d'art et des jouets pour enfants<sup>6</sup>. L'utilisation d'arbustes comme nourriture lors de famine a aussi été documentée. Encore aujourd'hui, le bois de grève est utilisé dans les camps, pour faire du feu, faire des signaux d'urgence, fabriquer des pagaies ou ériger des tentes. Les territoires forestiers du Nunavik font donc partie intégrante des pratiques traditionnelles des Inuit, des Naskapis et des Cris. De plus, le biome de la taïga, soit la zone de transition entre la forêt boréale et la toundra, est également importante pour le Nunavik. La végétation de la toundra se compose essentiellement d'arbres nains, d'arbustes, des plantes à baies et d'herbacées. Ils sont nommés « nunajait » en inuktitut, soit « les choses de la Terre », qui ont tous leur utilité.

Le CCEK était heureux d'apprendre, lors de la présentation du 28 février 2024, que des inventaires sont prévus en continu dans la région. Le comité souhaite réitérer l'importance d'avoir un suivi régulier des écosystèmes forestiers du Nunavik, particulièrement dans le contexte d'une potentielle augmentation importante de la température moyenne annuelle dans le territoire arctique québécois d'ici 2100. Les nouvelles conditions des écosystèmes terrestres et aquatiques auront une influence sur l'abondance, la répartition et la productivité des espèces animales et végétales qui sont cruciales dans le mode de vie des populations inuites, naskapiques et cries du territoire.

L'ensemble des territoires du Nunavik se trouvent dans la zone de protection nordique de la SOPFEU. Dans cette zone, la SOPFEU détecte tous les incendies de forêt, mais n'intervient que si les feux sont situés à 20 km et moins d'un village ou d'une infrastructure stratégique. Avec les changements climatiques, le risque de feux de forêt devrait augmenter, particulièrement dans les régions à dominance de résineux comme le Nord-du-Québec. Les événements extrêmes, comme les feux de grande ampleur observés en 2023, seront aussi plus fréquents. Si les villages nordiques sont adéquatement protégés des feux par les interventions de la

---

<sup>5</sup> [https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Conseil\\_Reflexion- Amenagement\\_forestier\\_CC\\_20230901-1.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Conseil_Reflexion- Amenagement_forestier_CC_20230901-1.pdf)

<sup>6</sup> [Inuit knowledge and use of wood resources on the ... – Études/Inuit/Studies – Érudit \(erudit.org\)](#)

SOPFEU, le territoire, lui, ne l'est pas. La fragilité des écosystèmes nordiques les met particulièrement à risque d'accidents de régénération, où les peuplements forestiers sont incapables de repousser suite au passage des feux. Ces modifications au paysage pourraient avoir des impacts importants sur les activités de subsistance des populations inuites, naskapiés et cries. Le CCEK recommande que le MRNF et la SOPFEU discutent avec les instances locales et régionales pour déterminer si les modalités de protection contre les feux de forêt en zone nordique sont encore adaptées et, le cas échéant, revoir ces modalités en fonction des prévisions climatiques pour la région.

Comme mentionné dans ses précédentes communications, le CCEK propose que le Nunavik développe son propre plan de gestion forestière et assume une part active dans la planification intégrée du territoire et des ressources naturelles. Si les forêts du Nunavik ne sont pas exploitées de façon industrielle, elles n'en sont pas moins utilisées pour plus que les activités traditionnelles. Par exemple, elles peuvent faire l'objet de coupes pour l'exploration minière, la construction de chemin, la récolte de bois de chauffage ou d'autres utilisations du territoire. Kangiqsualujuaq a même déjà exploité une petite scierie pour la coupe de bois d'épinettes pendant plusieurs années. Plusieurs îlots forestiers au Nunavik sont remarquables par leur biodiversité et représentent des zones cruciales pour le maintien d'une biodiversité rare et fragile dans la région. Des modalités de conservation particulières devraient continuer d'être prévues pour protéger ces secteurs. Dans ce contexte, le comité recommande l'élaboration d'un plan de gestion spécifique pour les forêts au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, qui respectera le principe de conservation, le droit d'exploitation des ressources fauniques des Inuit reconnus au Chapitre 24 de la CBJNQ et les dispositions en matière de protection environnementale du Chapitre 23.

La Food and Agriculture Organization (FAO) reconnaît depuis les années 70 le concept de forêt communautaire, qui se définit comme étant « toutes les situations dans lesquelles les populations locales sont étroitement associées à une activité forestière. Ces situations très diverses vont de l'établissement de parcelles boisées dans les régions déficitaires en bois et autres produits forestiers pour les besoins locaux, aux activités traditionnelles de communautés forestières, en passant par l'arboriculture commerciale sur l'exploitation agricole et la transformation de produits forestiers au niveau familial, artisanal ou de la petite industrie<sup>7</sup> ». Cette vision de la forêt permet de donner une importance à tous les liens entre la forêt et l'humain, sans se limiter à l'exploitation commerciale uniquement. Le concept de forêt communautaire est, à un certain point, ce qui est prévu à l'article 6.3.1 de la CBJNQ concernant les droits de coupe autorisés aux communautés de Kuujuaq et de Kangiqsualujuaq. Sur une parcelle de territoire, ces communautés ont les droits exclusifs de coupe, qui peuvent être utilisés à des fins personnelles ou communautaires. Le CCEK recommande que le concept de forêts communautaires, où l'aménagement des forêts répond aux besoins des communautés et non pas des industries, soit intégré dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) et que tous les villages nordiques situés dans le domaine bioclimatique de la toundra forestière aient accès à une telle forêt.

En conclusion, le CCEK souligne que la forêt du Nunavik fournit des services environnementaux, sociaux et économiques indispensables aux communautés qui habitent ce territoire. Le comité considère que cette réalité justifie la nécessité de réaliser une acquisition en continu des connaissances de cette forêt, ainsi que

---

<sup>7</sup> <https://www.fao.org/3/U2870F/U2870F01.htm>

d'y effectuer une gestion adaptée au milieu nordique qui comprend la prise en compte des changements climatiques.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André-Anne Gagnon  
Présidente, CCEK